1. Définitions

« Données à caractère personnel / Données Personnelles » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « Personne concernée »). Est réputée « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Les Données Personnelles sont celles traitées par le Sous-traitant (noesya) pour le compte du Responsable du Traitement (Client) dans le cadre de l'exécution des Services.

- « Données Sensibles » : désigne une information qui révèle les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la sante ou la vie sexuelle d'une personne physique.
- « Traitement de Données Personnelles » : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- « Responsable du Traitement » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement. Ci-après « Le Client ».
- « Sous-traitant » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données Personnelles pour le compte du Responsable de Traitement. Ci-après « noesya ».
- « Sous-traitant ultérieur » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme auprès duquel le Sous-traitant sous-traite des activités de Traitement spécifiques, effectuées pour le compte et selon les instructions du Responsable du traitement. Ci-après « Sous-traitant de noesya ».
- « Violation de Données Personnelles » : désigne toute violation de la sécurité entrainant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée à des tiers, de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorise'à de telles données.
- « Loi Applicable » : désigne les lois et règlements relatifs au traitement et à la protection des Données personnelles, applicables dans le pays ou noesya est établie. Loi Applicable signifie en particulier : (a) le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « le Règlement ») ; (b) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

2. La SCOP noesya

La Société noesya, Société coopérative et participative à responsabilité limitée au capital variable de 25.000 euros dont le siège est 15 rue des Bouviers, 33800 Bordeaux.

Les prestations fournies par la société concernent le développement Web, notamment : le développement de communs numériques, l'intégration de sites éco-conçus, la création d'expériences interactives (virtuelles et physiques), la tierce maintenance applicative du code produit, la gestion de l'hébergement des applications et toutes les prestations afférentes et connexes.

noesya-ppdp-1.0.pdf 01/09/2021 Version 1.0 Page 1

noesya

3. Sensibilité à la protection des données à caractère personnel

noesya est conscient de son rôle à jouer dans la protection des données à caractère personnel et met pour cela en place diverses mesures allant dans ce sens.

A. Désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés

M. Sébastien Gaya a été désigné en qualité de DPO (Data Protection Officer) auprès de la CNIL, afin de s'assurer du respect de la Loi Applicable relative à la protection des Données à caractère Personnel et de permettre la mise en conformité permanente des Traitements de Données à caractère Personnel effectués par noesya.

Coordonnées du DPO: dpo@noesya.coop

B. Actions de sensibilisation, de formation et accompagnement

Afin de contrôler les méthodologies et procédures relatives à la protection des données à caractère personnel mises en œuvre et de sensibiliser l'ensemble des acteurs y participant, noesya met en place des actions internes de sensibilisation et de formation de ses équipes.

Dans le cadre de sa mission, notre DPO a pour mission d'informer les salariés de noesya des principes fondamentaux du règlement européen, de les sensibiliser à la démarche de l'entreprise et de les former aux nouveaux process internes liés à la protection des Données à caractère Personnel:

- Séances collectives de sensibilisation;
- Relai d'informations juridiques issues de la CNIL, de nos avocats, etc.;
- Veille: partage de vidéos, d'articles, etc.
- Création de tutoriels sur les nouveaux process ;
- Création d'une Newsletter RGPD envoyee à tous les salariés ;
- Etc.
- C. Documentation interne

Outre la présente politique interne de protection des données, noesya possède une charte informatique encadrant l'utilisation des outils numériques et procède à une communication régulière des bonnes pratiques liées à la protection des données à caractère personnel auprès de ses équipes.

noesya intègre également la protection des données à caractère personnel dans sa pratique contractuelle en incorporant des clauses ad-hoc dans ses conditions générales de vente.

4. Cadre de référence

4.1. Cadre législatif

noesya agit dans le respect de la Loi Applicable. Notamment, noesya respecte les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, ainsi que du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, applicable le 25 mai 2018.

4.2. Autorités de référence

noesya est attentif aux consignes et recommandations dispensées par les différentes autorités de contrôle de protection des données, et notamment en France la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). noesya suit également les recommandations et lignes directrices du groupe européen de protection des données, le G29.

5. Répartition des rôles dans la protection des données à caractère personnel

Agissant pour le compte et sur instructions documentées de ses Clients, noesya agit en qualité de Sous-traitant des données qui sont collectées et dont la finalité n'est décidée que par les Clients de noesya, qui agissent en qualité de Responsable des traitements ainsi mis en place.

noesya-ppdp-1.0.pdf
01/09/2021
Version 1.0

noesya

Page 2

De cette sorte, noesya n'utilisera pas les Données à caractère Personnel pour ses propres besoins ou pour satisfaire des finalités autres que celles prévues contractuellement avec ses Clients.

6. Traitements des Données à caractère Personnel

Pour réaliser ses différentes prestations, noesya peut être amené à traiter des Données à caractère Personnel pour le compte de ses Clients.

6.1. Finalité des données

Les finalités des Données à caractère Personnel traitées sont décidées par le Client de noesya et donnent lieu au traitement, à l'hébergement, à la gestion de ces données ou à la création de campagne publicitaire pour le compte de son Client et selon les instructions de ce dernier.

6.2. Données collectées

Dans le cas ou noesya se verrait confier par un Client, un traitement sur des Données Sensibles, des mesures spécifiques en termes de sécurité seraient mises en place avec les DPO et les autres acteurs concernés, conformément à la Loi Applicable.

6.3. Suppression des données

noesya s'engage à supprimer toutes les Données à caractère Personnel ainsi collectées, à la première des échéances suivantes :

- Dans les conditions définies avec le Client en début de contrat établi entre ce dernier et noesya;
- A première demande du Client;
- Immédiatement à l'expiration du délai de conservation défini au contrat établi entre le Client et noesya, sauf demande expresse contraire du Client.

6.4. Communication des données

Lorsque le Client autorise expressément noesya, les données peuvent être communiquées à des Sous-traitants ultérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de campagnes publicitaires, d'hébergement de données ou de prestations de routage selon les modalités contractuelles qui auront êté définies préalablement.

Ces derniers n'agiront que sur instruction de noesya dans le but de réaliser la prestation publicitaire mise en œuvre, et n'auront en aucun cas la capacité d'agir et d'utiliser les données pour leur propre compte.

7. Gestion des droits des personnes

En sa qualité de sous-traitant, noesya ne gère pas directement les droits des personnes dont les Clients de noesya, Responsables des Traitements, restent entièrement responsables. Toutefois, si noesya était saisie de l'exercice d'un droit par une personne concernée, noesya s'engage à collaborer avec ses Clients pour en assurer la pleine effectivité selon la procédure interne de gestion des droits des données.

noesya-ppdp-1.0.pdf

01/09/2021

Version 1.0

Page 3

noesya

8. Sécurisation des données à caractère personnel

noesya assure la sécurité des Données à caractère Personnel à travers plusieurs mesures de sécurité organisationnelles et techniques qu'il met en œuvre et qui sont précisées dans sa charte informatique.

8.1. Mesures de sécurité organisationnelles

8.1.1 Politique d'habilitation

noesya a défini en interne une politique d'habilitation de ses collaborateurs régissant l'accès aux données personnelles. Les fichiers clients contenant des Données à caractère Personnel sont situés sur nos serveurs Cloud, dans des dossiers spécifiques, accessibles uniquement aux

personnes habilitées au vue de leur fonction et de leur mission au sein de noesya.

8.1.2 Gestion des mots de passe

Chaque collaborateur est lie par la charte informatique de noesya qui impose que les mots de passe respectent des standards élevés de sécurité, à savoir un minimum de 8 caractères, comprenant une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

8.1.3 Notification des Violations de Données à caractère Personnel

noesya met en place des moyens techniques permettant de détecter des violations de données au sens du Règlement 679/2016. noesya notifie à son Client toute violation de données détectée.

8.2. Mesures de sécurité logiques

8.2.4 Sécurisation des échanges

noesya s'assure que toute communication des Données à caractère Personnel soit effectuée selon des règles de sécurité strictes. Tout échange de ce type de données entre noesya et le Client s'effectue au moyen d'un procédé sécurisé :

- par SFTP : création d'accès SFTP par noesya à la demande de son Client ;
- par email : archive (type zip) chiffrée avec mot de passe répondant aux standards. Le mot de passe est communique par un autre moyen que l'email (tel., plateforme de communication collaborative, etc.);
- par application de transferts sécurisés de données définie entre le Client et noesya.

8.2.5 Antivirus

Chaque poste de travail qui le nécessite est équipé d'un antivirus régulièrement mis à jour. Par ailleurs, le réseau informatique et téléphonique de noesya est lui-même protégé par un firewall.

8.2.6 Stockage des données

Les données Client sont stockées sur des serveurs Cloud (Google) avec des accès strictement limités au personnel autorisé. Le choix du prestataire de Cloud est déterminé par les habilitations concernant cette activité, ainsi que par les engagements de sécurité et les emplacements physiques des données.

8.3. Mesures de sécurité physiques

noesya a mis en place des mesures de sécurité d'accès physique à ses locaux. L'ensemble des locaux est accessible par badge ou par digicode.

9. Hébergement des données à caractère personnel

noesya peut être amené à héberger les Données à caractère Personnel de ses Clients sur ses serveurs cloud. Le détail des caractéristiques techniques des data canters cloud utilisés est disponible sur demande à noesya.

10. Sous-traitance

Dans le cadre de l'accomplissement de ses prestations, noesya peut recourir à des sous-traitants (sous-traitants ultérieurs) dans le cadre de prestations d'hébergement par exemple.

noesya s'efforce de répercuter à ses propres sous-traitants, les exigences de la présente politique de protection des données.

Les Données à caractère Personnel ne sont transmises à aucun autre destinataire que les services du Sous-traitant ultérieur concerné par l'exécution des prestations ainsi que ses éventuels sous-traitants intervenant également dans l'exécution du contrat liant noesya et son Client.

noesya s'engage à informer préalablement et par écrit le Client, Responsable du Traitement, de tout changement envisage concernant l'ajout ou le remplacement d'autres Sous-traitants ultérieurs.

noesya-ppdp-1.0.pdf

01/09/2021

Version 1.0

Page 4

noesya

11. Révisions

1.0 Date of change: 01/09/2021 - Responsible: Technical team - Summary of Change: Initial release

noesya